Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents				-104.00
Avance versée				0.00
Participation	Septembre-26			104.00
Cantine	Septembre-26	(16)		79.20
Garderie	Septembre-26	(10)		10.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)		0.00
			S/Total	193.2

Règlement à effectuer **89.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.